



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DPTU n°2451

Affaire suivie par Gaël MORGENTHALER,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme,
03 21 54 78 00, gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones agricoles ou naturelles en application de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme – Demande avis

Monsieur le Directeur,

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois par arrêté N°AG/24/15 en date du 20 février 2024 pour permettre l'implantation d'une déchetterie sur la commune de Richebourg.

Dans le cadre de ce projet, j'ai l'honneur de solliciter l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) sur cette procédure conformément à l'article L.142-5 du Code l'Urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le dossier correspondant à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr

